

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL, FINANCIER ET D'ASSURANCE.

Vol. 3—No. 4

MONTREAL, 30 OCTOBRE, 1873.

[82 PAR ANNÉE

LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISANT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le *Négociant Canadien* est le seul journal de ce genre publié en langue française.

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux annonceurs à long terme.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - \$2.50 par an

Payé d'avance le premier mois - 2.00 "

Annonces - 10 cts par ligne par insertion

E. MORIN & CIE

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE,

Solicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'A. C. de Faillite de 1869.

Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



Achetez vos Billets pour Ottawa via Brockville.

Certains arrangements ont été pris avec les Trains du Grand Tronc.

Trois Trains Express Quotidiens

DEPART.

Brockville.....7.20 A. M. 4.00 P. M.
Ottawa.....9.30 do 4.45 do
Renfrew.....8.00 do 3.00 do

ARRIVÉE.

Ottawa.....8.00 P. M. 12.30 P. M.
Renfrew.....2.00 do 9.45 do
Brockville.....1.50 do 9.45 do

Ces chemins sont de la même largeur que le Grand Tronc, et il n'y a par conséquent aucun transbordement de fret une fois que les wagons ont été chargés.

Brockville, 6 Mai 1872.

H. ABBOTT,
Gérant.

N. RENAUD & CIE

MARCHANDS DE

Farine, Grains & Provisions

No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES

MONTREAL

Formation de Société

Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous le nom et raison de N. RENAUD et Cie., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS.

N. RENAUD,
F. LARIN,
A. E. GAGNON.

30-0

MEULES FRANÇAISES

ET

ÉCOSSAISES

Pierres à Meules, Blocs

ETC., ETC., ETC.

AUX

Propriétaires de Moulins, Meuniers et autres

Les soussignés offrent en vente Meules pour moulins à farine

(Diverses grandeurs.)

do pour mouler le blé,
do pour mouler l'avoine,
do pour écarter l'avoine,
do écossaises pour l'avoine,

Meules pour perler l'orge (à manufacturer le Pot Barley.)

AUSSI :

Blocs français assortis pour meules de différentes sortes.

Le tout garanti de première qualité et à des prix extrêmement modérés.

N. RENAUD & CIE.,

34, Rue des Enfants Trouvés.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, Plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Étain,

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ

Etain en Lingot,	Rivets	Marbre Veiné
Cuivre en Lingot,	Éti de Fer	Ciment Romain,
Cuivre en Feuilles,	Fil d'Acier	Do de Portland
Antimoine,	Vitres,	Do du Canada,
Zinc en Feuilles	Peintures.	Tuile à Pavé,
Zinc en Lingots	Terre à briques,	Vases de Jardin,
Plomb en Saumon,	Arme Chèvre	Bessus Chemm.
Rouge ou Plomb	Briques à four-	Fontaines,
	naise,	

Blanc de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE, Tuiles à Pavé Monastique Patent, &c. Manufacturiers du SŒFAS, CHAÎNES, et RES-SORTES pour Lits. Un stock considérable toujours en magasin.



Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA

ARRANGEMENTS D'HIVER

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Doroitrs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST

Malle Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Newville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 8.30 A. M.
Express de nuit do do do 8.00 P. M.
Train de la Malle de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires 9.00 A. M.
Train de passagers pour Brockville et toutes les stations immédiates 4.00 P. M.
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 6.00 A. M., 7.00 A. M., 8.25 A. M., 12.00 midi, 3.00 P. M., 6.00 P. M., et 6.30 P. M.
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 6.25 A. M., 8.00 A. M., 9.15 A. M., 1.00 P. M., 3.30 P. M., 6.30 P. M., et 7.00 P. M., 10.10 P. M.
Le Train de 8.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Express pour Boston via Vermont Central 8.45 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.45 P. M.
Train pour Rouses Point communiquant avec les steamers du Lac Champlain 3.00 A. M.
Train pour Boston via le Chemin de Fer de Jonction des Cantons du Sud-Est, à 7.30 A. M.
Train d'accommodation pour Island Pond et les stations intermédiaires 7.00 P. M.
Train de la malle pour Island Pond et les stations intermédiaires 4.00 P. M.
Express de nuit pour Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en bas 10.00 P. M.
Train de la malle de nuit pour Québec, arrivant à St. Hilaire et à St. Hyacinthe, à 11.00 P. M.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées. La magnifique vapeur "F. L. M. O. U. T. H." communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissant Portland pour Halifax, N. E., tous les Mardis, à 5.30 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret. Le vapeur "CHASE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax. La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jeudis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. E., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETE.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets à la Station Boulevard ou au Bureau No. 134, Rue St. Jacques.

O. J. BÉGIN
Directeur-Gérant.

Montreal, 6 oct. 1873

LA CIE. D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

Capital autorisé - - - - - \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES CONTRE LE FEU

A des Taux Modérés

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, President

J. F. SINCENNES, Vice-President

ANDREW ROBERTSON,
J. R. THIBAudeau,
L. A. BOYER, M. P.,

JOHN OSTELL,
W. F. KAY,
M. C. MULLARKY,

ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier..... ARTHUR GAGNON.
Gérant..... ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160, Rue St. Jacques
17 septembre 1873.

J. HUDON & Cie

IMPORTATEURS

**D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS
EN GROS**

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

MONTREAL

J HUDON,

CHAS. HEBERT,

A. S. HAMELIN



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTÉMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 27 OCT. 1873.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 8 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

ADOLPHE GERMAIN

AVOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTÉ RICHELIEU

RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et collections dans le District de Richelieu.

\$5 A \$20 PAR JOUR

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui désirent travailler, de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que dans n'importe quelle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

31-31 G. STINSON & CIE.,
Portland, Maine.

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

L. A. LESIEUR
Entrepot d'Épiceries, Liqueurs

ETC, ETC., ETC

Marché Bonsecours

(ANCIEN MAGASIN DE LA RIVET)

Effets portés à domicile.
24 avril

BUREAU DE POSTE, Montréal, 1 Octobre 1873.

Distribués.		MALLES.		Levées	
A. M.	P. M.	ONTARIO.		A. M.	P. M.
11.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	7.45	
11.00	Province d'Ontario.... (a)	7.00	7.45	
8.00	Rivière Ottawa par route	6.00	
QUEBEC.					
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....	5.00	7.00
.....	Québec, p. chemin de fer Townships, C.P.T. Riv. Arthabaska et Riv. du Loup.....	7.00	2.00
8.00	St Rémi et Hammingford	2.00
8.15	St Hyacinthe et Sherbrook	6.00	3.15
10.00	Do St Jean et Rouze's Pt. Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.....	2.30
10.00	2.15
MALLES LOCALES					
.....	Beauharnois (route).....	6.00
9.30	Chumby.....	7.45	3.15
9.30	St. Césaire.....	7.45	3.15
11.00	Contrecoeur, Varennes et Verchères.....	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30
10.00	5.45	Huntingdon.....	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachine.....	6.00	2.00
9.30	2.15	St. Lambert.....	2.15
11.00	Laprairie.....	10.00	2.15
10.00	Longueuil.....	6.00	1.30
.....	N. Glasgow & St. Récollet	7.00
.....	5-15	Ferrière & St. Vincent	7.00	3.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
.....	St Laurent, St. Eustache, Ste. Scelastique, et Belle-Rivière.....	7.00
.....	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00
.....	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00	2.30
.....	5.00	Trois-Rivières par la Roche Nord.....	1.30
.....	6.00
PROV. MARITIMES.					
.....	N-Brunswick et Isle P.E. Halifax, N.-E.....	7.00	7.00
Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis ultérieurs à partir du 2 Juil.					
ETATS-UNIS.					
.....	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine.....	7.45	2.30
8&9	New-York et les Etats du Sud.....	2.30
8&9	Island Pond, Portland et le Maine.....	12&7
5&9	Etats de l'ouest du Pacifique et Manitoba.....	7.00	7.45
6.11
INDES OCCIDENTALES.					
Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles.....					
Pour Havane et Indes Occidentales via Havane tous les jours P.M.					
Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.....					
GRANDE BRETAGNE,					
Par la ligne Canadienne. Vendredi.....					
Par la ligne Cunard, Boston, Lundi.....					

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 8.30 p. m.
b) do. ouverts jusqu'à 1.20 p. m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.00 a. m., 1.00, 6.00 et 7.00 p. m.

Le Dimanche à 9.00 p. m.

\$5.00 MOULINS A COUDRE \$5.00

Première classe et complets sous tous les rapports.

AGENTS DEMANDES

Avantages extraordinaires, Ciroulaire, Echantillons de couture, etc., gratis.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE HOPE

20, University Place
New-York.

4 sept 1873

24

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 29 Octobre 1873.

Nous croyons pouvoir informer nos lecteurs que la loi concernant l'inspection de certains produits de provenance canadienne et principalement celle concernant l'inspection obligatoire du poisson et des huiles de poisson sera mise en force très prochainement.

Le commerce s'est abstenu depuis quelques temps, d'opérer sur une aussi large échelle que de coutume dans ces articles, et nous avons tout lieu de croire que la mise en opération de la loi sera reçue avec satisfaction par le commerce, malgré les imperfections de l'acte qui pourra être amendé pendant la session actuelle du parlement. Une pétition a été adressée, ces jours derniers, au Ministre du Revenu de l'Intérieur, lui demandant de faire exécuter la loi telle quelle. Cette lettre était signée par tout le haut commerce de notre ville qui fait le commerce de poisson et d'huile de poisson.

Les affaires ont été plus actives pendant la huitaine qui vient de s'écouler que pendant celle qui l'a précédée. Les hauts prix des spiritueux sur les marchés producteurs ont réagi sur le nôtre, et il s'est conclu d'assez fortes affaires. La spéculation principalement opérée. En grains nous n'avons pas un bien fort courant d'affaires à renseigner. Les nouveautés commencent à être calmes; quelques maisons sont déjà à préparer leurs mémoires pour l'importation du printemps prochain. Le commerce de métaux et de ferromeries n'offrent aucun changement important. Le volume des affaires a quelque peu augmenté en vue de la clôture de la navigation qui s'approche rapidement. En comestibles, les affaires enlard sont difficiles, actives en beurre et en fromage, beaucoup au-dessous de la moyenne en poisson saumuré. On a effectué des placements importants d'huile de morue. C'est encore la spéculation qui a opéré. Nous n'avons pas de changements bien importants à signaler dans les huiles de lin, d'olive ou de palmar. Les denrées coloniales n'offrent aucun changement. Les produits français ont été et se maintiennent actifs. Les bois restent bien maintenus, de même que le combustible, les cuirs et les chaussures. On a fait des efforts extraordinaires pour faire baisser les cours du sel et on a vendu quelques lots à dix cents par sac au-dessous des cours réguliers dans le but de faire tomber le marché afin d'accaparer les lots en disponible, mais les détenteurs de ces derniers ont laissé les premiers s'écarter tout à leur aise. Le résultat de cette manœuvre a été la disparition du marché des opérateurs qui avaient accaparé le reste de l'importation de cet automne qu'ils ont mis en magasin ou ils le tiennent à une nouvelle hausse de dix cents par sac.

Plusieurs ventes par encan sont annoncées pour la fin de cette semaine. Nous en donnerons le résultat dans notre prochain numéro.

En Europe, on signale comme suit la position de céréales, des cotons, des laines et des huiles.

Céréales.—En Angleterre, le beau temps est enfin revenu et va permettre de rentrer toutes les céréales; aussi le soleil a-t-il été salué par

nos voisins avec plaisir; les transactions se sont, pour ainsi dire, trouvées suspendues; les blés ont retrogradé légèrement. Ce n'est que le premier moment passé, que l'on a pu évaluer le déficit fait à nouveau par les pluies intermittentes et qu'on s'est rendu compte que la qualité se trouvait gravement compromise par cette constante humidité, qu'il faudrait faire de nouveaux achats en Amérique en blés secs pour travailler les blés anglais, et qu'avec la concurrence des acheteurs du continent, on ne pourrait voir une notable diminution dans les prix, avant que tous les besoins soient remplis, et qu'à cette échéance seule on pouvait compter sur une baisse sérieuse et bien établie. Mais on est loin encore d'avoir puré aux déficits, soit en France, soit en Angleterre. Aussi le commerce anglais ne compte-t-il pas sur une forte baisse d'ici à longtemps.

Dans un mois, la Baltique commencera à ne plus être navigable, et où les Belges et la Hollande iront-ils prendre les blés nécessaires à leur consommation; dans les ports anglais, concurrence avec la France; de là, une pression ascendante sur les céréales. On terminait la semaine à Londres et à Liverpool, avec des affaires calmes et des prix en baisse de 25c. par 100 k. sur le blé.

En Belgique les affaires sont peu actives. La meunerie se trouve suffisamment approvisionnée pour le moment et déserte les marchés; aussi, le commerce semble-t-il désireux de faire quelques concessions. Les arrivages de la Baltique ont été assez satisfaisants pour que l'on ne fasse pas de hausse jusqu'au jour où la consommation reprendra ses achats, ce qui ne peut tarder. Les seigles sont assez demandés et obtiennent les cours de la semaine dernière.

En Hollande, il s'est fait peu d'affaires en blés; cependant sur les quelques transactions faites, l'on a pu constater une hausse légère. Les seigles sont plus faibles; les provinces du Rhin ralentissent leurs achats, et comme le stock est d'une certaine importance, l'on compte que les prix baisseront dans un avenir prochain.

En Suisse, les prix sont à peu près sans transaction, mais cependant les cours se soutiennent fortement.

En Allemagne, sur les marchés de l'intérieur, les achats en blés faits pour compte de la Belgique ont été beaucoup plus rares, et les détenteurs, devant la mévente, ont dû baisser de leurs prétentions. Les seigles, par contre, plus recherchés obtenaient d'assez bons prix. Sur les marchés de l'intérieur, les prix des blés se soutiennent mieux, la demande étant assez active, tandis que les seigles très-offerts, étaient en baisse. Dans la mer Noire, les arrivages sont plus importants, mais aussi les affaires, et on a traité d'assez nombreux chargements à des prix en nouvelle hausse.

Cotons.—Il a régné une active demande cette semaine à Liverpool, pour les cotons; toutefois, l'approvisionnement en vente était aussi très-considérable; en clôture, la tendance était un peu moins ferme et certaines sortes ont fléchi de valeur.

Les cotons Sea Island ont été très demandés aux pleins prix antérieurs. Les provenances d'Amérique sont activement recherchées, toutefois les qualités moyennes se cotent en baisse de 1/16 et 1/8 d. En provenance du Brésil de fortes affaires ont été conclues, toutefois comme aussi les offres en vente ont été très-fortes, les prix restent maintenus sans changements. Les cotons d'Egypte quoique volontiers traités, sont restés maintenus sans changements dans les prix.

Les provenances des Indes occidentales ont été assez calmes, quoique sans variations. Les cotons du Pérou ont été assez bien demandés aux pleins prix antérieurs. Les cotons des Indes orientales ont été plus calmes et se cotent en légère baisse. En cotons à livrer et sur terme il s'est conclu assez peu d'affaires et les prix ont reculé de 1/4 d.; on a payé en dernier lieu les prix suivants:

Amérique base middling, de n'importe quel port, pas en dessous du low middling délivrai-

son octobre-novembre 8 13/16 d.; pas en dessous du good ordinary, embarquement octobre-novembre, nouvelle récolte, 8 5/8 d.; New-Orléans, pas en dessous du good ordinary, livraison octobre-novembre, 8 1/16 d. Les ventes totales de la semaine s'élevaient à 72,268 b., dont 3,700 balles par spéculation. 7,990 balles pour l'exportation et 66,560 balles pour la consommation.

On cote comme suit sur ce marché la classification middling:

Sea Island... d.	19 0 0	Smyrne.....	5 1/2
Floride.....	17 0 0	Indes occidentales...	6 3/4
Upland.....	8 7/8	Haiti.....	5 3/4
Mobile.....	8 7/8	Languayra.....	5 3/4
New-Orléans..	9 2/16	Pérou.....	8 3/4
Texas.....	9 2/16	Afrique.....	6 0/10
Pernambouc..	8 1/4	Breach.....	0 0/10
Paraba.....	8 0 0	Dhollerah.....	4 3/8
Ceara.....	8 1/4	Ootawaratiee.....	4 1/2
Santos.....	8 1/4	Mangalore.....	3 1/2
Bahia.....	7 7/8	Comptah.....	4 1/4
Maccio.....	8 1/2	Scinde.....	0 0/10
Maranham....	8 5/8	Bengale.....	0 0/10
Egypte.....	7 0 0		

Le stock, à ce jour, à Liverpool, s'élève à 663,680 balles.

À Londres, le marché aux cotons a été très-ferme cette semaine, et le l'année ly surtout a été très demandé aux prix antérieurs. À Liverpool, par contre, le prix ont reculé d'environ 1/8 d.; il y a des acheteurs pour good fair Western et pour good fair Timmelly, à 6 1/4 d. et pour good fair Northern, de 6 3/8 à 6 7/16 d. On a vendu depuis huit jours, sur ce marché, 8,235 balles coton disponible, et 4,350 balles coton à livrer.

Laines.—A Anvers, la demande pour les laines se révèle de plus en plus et la consommation paie encore de jours la parité des prix obtenus aux dernières enchères, surtout pour les belles qualités, qui sont demandées de préférence; on a vendu cette semaine, 2,812 balles laine en suint de la Plata.

Nous avons également à signaler une bonne demande pour les eaux de moutons en laine de la Plata, qui restent parfaitement soutenues aux précédentes cotes:

À Liverpool, il a été tenu cette semaine une vente publique de laines des Indes orientales: celle-ci a occupé trois séances auxquelles il a été offert respectivement 2,900 et 2,200 balles. Ces ventes se sont faites en présence d'un assez grand concours d'acheteurs, qui ont acheté la majeure partie des quantités; qui ont été offertes; la première séance, toutefois, n'a été assez froide et les prix payés étaient assez faibles comparativement aux ventes précédentes, une baisse de 1/2 à 3/4 d. sur les meilleures qualités et de 1/4 à 1/2 d. sur les autres sortes; les deux séances suivantes ont été un peu meilleures et les prix payés avaient un peu plus de fermeté.

Les enchères de laines coloniales de Londres se termineront le 5 d'octobre, les arrivages jusqu'au 2 du même mois se composent de 97,151 b., ainsi réparties: 22,236 b. de Sydney ou de Queensland, 10,484 du Port-Philippe, 1,438 d'Adelïde, 12 de la rivière du Cygne, 1,019 de la terre d' Van Diemen, 21,076 de la Nouvelle-Zélande et 10,657 du cap de Bonne-Espérance. Environ 8,200 b. ont déjà pris la route du Yorkshire et du continent.

Huile de Grains.—À Londres, l'huile de lin est ferme; disponible, 42 sh. 2 d., et livrable d'octobre à décembre, 32 sh.; l'huile de colza est calme sur ce marché: brun disponible, 34 liv. 15 sh.; livrable d'octobre à décembre, 30 liv. et de janvier à avril, 35 liv. 10 sh. à 36 liv. 15 sh.

À Liverpool, l'huile de colza est calme et sans changements dans les prix; il en est de même de l'huile de lin, qui n'a presque pas donné lieu à des affaires depuis huit jours.

À Hull, l'huile de lin est parfaitement soutenue et se cote 32 sh. 6 d. en disp.; 31 sh. 9 d. à 32 sh., sur les quatre derniers mois et 31 sh. 6 d. à 31 sh. 9 d., sur les trois derniers mois.

Vente de limites.

La vente de limites de bois annoncée depuis quelque temps a eu lieu à Québec tel qu'annoncée. En voici le résultat :

AGENCE DE RIMOUSKI.

Lots No.	Notu township.	Mi les curés.	Noms des acheteurs.	Prix
1	Romicux E.	1	Vachon & Cie	\$5
2	Dalbert E.	3	"	7
3	" O.	15	J. Lamontagne	5
Cherbourg et 4 et 5 n'ont pas été vendus.				
6	Arrière Rovieux			
no. 1.		12	Vachon & Cie	5
7	Arrière Dalbert,			
no. 2.		47	"	5
8	Arrière Cherbourg,			
no. 1.		45	H. King & Co.	5
9	St. Denis.	37	"	5
10	Arrière St. Denis			
no. 1.		30	Price Brothers	7
11	Arrière St. Denis			
no. 2.		14	"	10
12	Tessier.	36	"	6
14	Arrière Tessier,			
no. 1.		19	"	7
14	Matane nord.	36	H. C. Bossé	11
10	" sud.	54	Price & Co.	10
16	Arr. Matane no 1.	0	"	8
17	" " 2.	2	"	8
18	" " 3.	5	"	5
19	" " 4.	2	"	5
20	McNider nord.	4	H. King & Co.	5
21	" sud.	0	"	9
22	Calot.	0	"	10

AGENCE DE SAGUENAY.

Macougan	H. C. Bossé	14
----------	-------------	----

AGENCE DE CASPE.

1	Baie de Gaspé N.	22½	Loudes Frères.	5
2	Sydenham	22	"	5
3	Arr. Darnmouth.	40	"	5
4	Baie de Gaspé S.	11	"	5
5	Fortin Nord.	36	"	9
6	Malbaie N.-Ouest.	16	"	7
7	Denon.	19	E Vachon & Cie.	8
8	Taschereau	54	"	6
9	Cuchestay Est.	39	"	40
10	" Ouest.	33	"	8
11	Christie.	26½	"	7
12	Tourelle Est.	43	"	5
13	" Ouest.	41½	"	8
14	Cap Chat Est.	18	"	11
15	" Ouest.	39	"	5
16	Arrière Cap Chat.	11½	"	7

GRAVILLÉ.

1	Escourt.	8	John Ross	20
2	Cabano	16	"	7
3	"	40	Chs Bertrand	101
Gaspé à \$5, 7 et 9, à Loudes & Frères..... \$ 812 25				
Gaspé à \$5, 6, 7, 8, 11, 2 et 40, à E. Vachon & Cie..... 4,617 50				
Rimouski à \$5 et 8 à E Vachon & Cie..... 506 00				
Rimouski à \$5 à F Lamontagne.. 225 00				
" à 5 à E Vachon & Cie... 445 00				
" à 5 à H King & Cie... 355 00				
" à 6, 7, 10 à Price..... 1,339 00				
" à 11, à H Bossé..... 336 00				
" à 5, 8, 10 à Price..... 1,831 00				
" à 5, 9, 10 à King & Cie. 940 00				
Saguenay à 14 à H C Bossé..... 350 0				
Gravillé à 21, 7 à J. Bossé..... 280 00				
" à 104 à C. Bertrand... 4,980 00				
				\$16,166 75
Droits à \$2.00 par mille....				4,070 00
				\$20,266 75

Métallurgie.

Voici, d'après le Bulletin du Comité des forges de France, le tableau de la produc-

tion de la fonte du fer et de l'acier en France pendant le 1er semestre 1873.

PRODUCTION DE LA FONTE.

	Kilog.
Ardennes	12,304,940
Bassin de Paris	" " "
Bretagne	7,607,851
Centre	153,928,009
Champagne	52,074,585
Comté	17,740,358
Escout.	60,030,523
Gard, Bouches du Rhône et Corse	52,028,455
Loire et Savoie	129,778,384
Longwy	43,011,182
Meurthe et Moselle	74,035,948
Sambre	39,981,496
Sud-Ouest	10,536,023
Usines d'Aubin et de la Marine nationale	7,590,000
Totaux	660,567,760

PRODUCTION DU FER.

	Kilos.
Ardennes	29,064,742
Paris	28,150,608
Bretagne	9,288,978
Centre	102,861,502
Champagne	53,595,610
Comté	31,800,445
Escout	32,467,320
Gard, Bouches-du-Rhône et Corse	14,793,357
Loire et Savoie	72,928,635
Longwy	3,486,121
Meurthe et Moselle	112,905
Sambre	67,182,655
Sud-Ouest	5,542,616
Usine d'Aubin	13,135,443
Totaux	464,410,937

PRODUCTION DE L'ACIER.

	Kilos.
Bassin de Paris	366,000
Centre	25,071,655
Gard, Bouches du Rhône et Corse	" " "
Loire et Savoie	57,450,164
Sud-Ouest	130,000
Totaux	80,018,819

SITUATION VINICOLE.

Nous empruntons la revue suivante au *Moniteur Vinicole* :

Nous avons exposé dans nos dernières chroniques, la situation générale des vignobles et particulièrement cette fièvre aux achats, qui a dominé, dès le début de la campagne, le Midi, et successivement la plupart des vignobles, comme on a pu s'en convaincre en lisant nos correspondances du Languedoc, de la Gascogne, de la Dordogne, du Poitou et même de l'Orléanais.

Nous avons également constaté que dans cette fièvre aux achats, la spéculation occupait une large place, et nous avons conseillé au commerce de temporiser, de ne pas se mêler à ces transactions irréflectives, d'attendre, avant de s'engager, les soutirages de décembre, au moins autant que le stock pouvait lui permettre.

Ce qui se passe aujourd'hui nous paraît d'anner raison à nos prévisions. En effet, à l'entrain désordonné des premiers jours, a succédé un calme relatif. Il semblerait qu'on se dispose enfin à entrer dans la voie de la pondération à la seule qui permettra à la culture et au commerce de régulariser la situation. De part et d'autre, on semble disposé à faire des concessions, modes-

tes il est vrai, car aujourd'hui les cours actuels paraissent à peu près acquis, mais concessionnaires, qui auront au moins pour résultat d'équilibrer les prix et de les soustraire aux influences fantaisistes de la spéculation.

Voici du reste l'état des divers marchés. A Béziers [Hérault], les affaires en vins sont moins animées et moins importantes que précédemment, mais les prix restent fermes aux cours antérieurs.

A Saint André de Sangonis (Hérault), les prix sont soutenus, mais les affaires n'ont pas une très grande animation.

A Pézenas, (Hérault), le calme relatif qui a caractérisé la semaine dernière, s'est continué durant celle-ci; aux achats désordonnés de la spéculation ont succédé les transactions engagées par le commerce d'expédition, qui subit, au fur et à mesure de ses besoins, les cours précédemment pratiqués.

A Narbonne [Aude], la hausse persiste, mais paraît avoir atteint son point culminant. Les affaires sont difficiles à traiter; propriétaires et commerçants se tiennent sur la défensive. Une des feuilles les plus autorisées du département se demande ce qu'il adviendra de cette surélévation des prix, qui pourrait bien diminuer la consommation dans une proportion notable et par suite réagir sur la demande.

A Nîmes [Gard], les prix qui étaient, cette dernière quinzaine, relativement élevés, se nivelent depuis quelques jours.

A Vauvert [Gard], chaque jour il se traite un grand nombre d'affaires, mais la fièvre du début s'est un peu calmée.

Dans le Roussillon, c'est la spéculation qui a débuté aux achats à des prix élevés si bien qu'aujourd'hui, la propriété ayant grandi ses prétentions outre mesure, il en résulte un calme relatif, motivé par l'abstention du commerce Roussillonnais et des maisons sérieuses de l'intérieur, qui n'achètent presque rien, reculant devant les hauts prix et préférant attendre de meilleurs jours.

Dans les Iles de Charontes, où la récolte a été abondante, on ne croit pas que la hausse des vins soit suffisamment justifiée. On s'attend à de prochaines déceptions, on ne peut admettre cette augmentation spontanée de 100 francs par tonneau de vin rouge de 912 litres.

A Poitiers, dans la Vienne, la campagne a débuté par des prix exorbitants, qui obligent le commerce sérieux à s'abstenir. On compte sur une baisse prochaine; d'ici là, le gros et le détail restent sur la défensive.

Dans le Loiret, l'empressement aux achats s'est fait également sentir, mais tout le monde s'accorde à dire que la hausse ne peut pas durer, qu'elle n'a été motivée que sur le besoin momentané de s'chantillonner.

A Nantes, les affaires sont arrêtées par les hauts prix; aussi chacun n'achète-t-il qu'au fur et à mesure de ses besoins. Le commerce attend, et il fait bien, nous écrit on.

Dans le Beaujolais et le Mâconnais, sauf les achats des négociants champagnois pour la fabrication de leurs vins mousseux, les affaires sont au grand calme.

Enfin, en Bourgogne, il en est à peu près de même en dehors des acquisitions pour la Champagne, les affaires sont pour ainsi dire nulles.

Si nous nous associons aux reproches que le commerce adresse à la spéculation, nous ne le faisons cependant que dans une certaine mesure.

La spéculation ressemble un peu aux langues d'Esopo: Qu'y a-t-il de meilleur que la langue? La langue n'est elle pas la

pire des choses qui soient au monde ? Toutes les fois que la spéculation ne tourne pas au jeu, rien de meilleur, elle donne un coup de fouet aux affaires ; mais toutes les fois qu'elle repose ou s'appuie sur le jeu seul, rien de plus mauvais.

Un propriétaire qui fait des calculs, des projets, pour vendre sa récolte avantageusement ne spécule pas.

Un commerçant qui cherche à acheter bon marché et à vendre à un prix rémunérateur ne spécule pas.

Mais un homme qui, au moyen de combinaisons financières, accapare un produit pour jouer sur sa valeur et surtout sans prendre livraison effective de la marchandise et sans en avoir même l'intention, celui là est un spéculateur et c'est à celui-là seul que nous jetons le blâme, car son jeu est un véritable jeu de bourse, qui met, comme cette année, le producteur dans l'embarras, qui place le commerce dans une fautive situation et qui prépare de mauvais jours à la consommation.

Or, nous soutenons que depuis deux ans, le commerce des vins a été l'objet des visées de la spéculation dans le sens que nous venons d'indiquer. L'an dernier, on niait généralement le fait, l'empressement aux achats n'était que le résultat des besoins du commerce ; cette année, la spéculation se montre au grand jour. Soutenir que spéculer de n'importe quelle manière, c'est saire du commerce vrai, c'est prouver que l'on ne connaît pas la valeur du mot. L'Académie à ce dernier point de vue ne laisse pas d'équivoque, car elle donne des exemples : "Spéculer, faire des opérations de finances : Spéculer sur les fonds publics, sur les vins, sur les blés."

Recherche de la houille.

La France possède dans plusieurs départements de nombreux et importants établissements houilliers.

Il appartient aux autorités locales de provoquer et de favoriser ces recherches ; c'est pourquoi nous ne saurions donner trop de publicité à la décision prise par le conseil général de la Seine-Inférieure dans sa dernière session, persuadé que nous trouverons de l'écho dans nos départements houilliers.

PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Dans le cours de la dernière session, le conseil général de la Seine-Inférieure a décidé qu'une somme de 500,000 fr. sera consacrée à favoriser la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure.

Cette somme de 500,000 fr. sera inscrite au budget départemental en cinq annuités de 100,000 fr. chacune.

Cette somme de 500,000 fr. sera attribuée à titre de subvention à une Compagnie ou Société légalement constituée, ayant pour but de poursuivre la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure, présentant des garanties que le conseil général se réserve d'apprécier, de concert avec M. le préfet, et pouvant justifier d'un capital de 1 million de francs réalisable dans le délai de cinq années, et constitué soit par souscription d'actions, soit par subventions des chambres de commerce ou autres.

Il est d'ailleurs bien entendu :

1o Que la Société de recherches devra être constituée dans un délai de deux années ;

2o Que la Société n'aura droit à la subvention départementale qu'à la condition de s'engager à entreprendre dans le département trois sondages simultanés et à les

poursuivre jusqu'à la profondeur où peut exister le terrain houiller, ou tout au moins jusqu'à la profondeur de 1,000 mètres pour chacun des trois forages ;

3o Que le département, qui ne veut se faire ni entrepreneur, ni spéculateur, abandonne comme subvention à l'entreprise les 500,000 fr. votés, sans pouvoir jamais être engagée au delà, soit par suite d'une augmentation de dépenses, soit par suite de toute autre circonstance imprévue sans excepter même les cas de force majeure.

Les personnes qui désireraient connaître les délibérations prises par le conseil général pourront en avoir connaissance à la préfecture.

MM. P. JOLY & Cie.

Remplissent toujours avec soin, tous ordres venant de la campagne soit de leurs amis, ou autres, qui aiment à être servis à bas prix, et avec ponctualité, nous invitons les personnes qui n'ont pas encore fait d'affaires dans cette maison, de leur faire une visite.

Vu l'augmentation récente des vins et autres liqueurs vous forcez bien de leur faire une visite avant d'acheter.

MARCHE MONÉTAIRE.

28 octobre 1873.

4 heures P. M.

Les parts de banque se sont vendues aux prix suivants :

Banque de Montréal : 65 à 87.
Banque des Marchands : 10 à 112.
Banque C. de Commerce : 48 à 120 ; 70 à 121.
Cie Télégraphique de Montréal : 160 à 215 ; 115 à 218.

STOCKS.	Acheteurs.	Vendeurs.
Banque de Montréal	184	187 1/2
Banque de Paris	106	105
Banque de l'A. B. du N.
Banque de la Cité	95	96 1/2
Banque du Peuple	101	105
Banc et Moison	100	109
Banque de Toronto	185	187
Banque Jacques-Cartier	102 1/2	107
Banque des Marchands	111 1/2	112 1/2
Banque des Tonniers, Est.	108	109 1/2
Banque de Québec	104 1/2	112
Banque Nationale	95	111
Banque Union	100	102
Banque des Artisans	81	87 1/2
Banque Royale Canad.	98 1/2	98 1/2
Banque C. de Commerce	120 1/2	121 1/2
Banque Métropolitaine	100	100 1/2
Banque de la Puisseance	99	101 1/2
Banque de Hamilton	97	98
Banque Maritime
Banque d'Échange	10 1/2	10 1/2
Cie Charbon Intercol.	80	80
Huron Copper Mny Co.	25	40
Cie Télégraph. Montréal.	27 1/2	21 1/2
Cie Télégraph. du Peuple	...	100
Cie. Canad. Highland
Cie. de Nav. Canadienne	...	88
Cie de Chars Urbains
Cie. du Gaz de la Cité	132	131
Merchant's Exchange	...	100
Montl. Int'l Ass. Stock
Soc. de Const. P. du D.M.
Canad. Rolling Stock Co.	91 1/2	94 1/2
Comp. pag. d'Équipement	99	100
Cie. d'Égin du Canada	50	50
Manufacture de Coton	...	99
Compagnie d'Entrepôt	50	50
Graphic Print Co.	30	50
Cie. de Chars de P.A. N.
Stock de la Puisseance	12	105
Bons de la Puisseance
Déb. du Gov't 5 p. c. sig.
Déb. du Gov't 6 p. c. cy.
Bons du Havre de Montréal, 4 p. c. cy.
Bons du Ch. de G. T. 7 p. c.	...	10
Bons de Chemin de Fer Charbon et St. Jean
D. S. p. c. st. Jean	98	99 1/2
Bons Havre de Montréal	95	98
Bons Caris de Montréal, 4 p. c.	9	17
Bons Aqueduct, Montréal	5	17
Stock de Montréal 7 p. c.	108 1/2	111
Stock de Montréal 6 p. c.	90	89

Change.

Banque de Londres, 30 jours 106 1/2 à 106 3/4
Triltes de Gr. do 1 1/2 à 1 1/2
Gr de New-York, à 1200 A. M. 105 1/2 à 106
Par L. J. FORGET, Courtier, 63, Rue St. François-Xavier.

A VIS

Le soussigné a reçu les nouveaux étalons de farines d'après le dernier acte concernant l'inspection.

M. HUTCHISON,

Inspecteur de Farines.

29 octobre 1873.

1873

NOUVEAUX POELES DE PASSAGE A CHARBON

Poeles à L'Huile de Charbon

CHEVRES, pour voitures brevetées.
RADIATEURS COMSTOCK, économie de 50 par cent sur le combustible.
CORNICIERS et Ornements de Rideaux.
VASES et TAMIS pour Charbon chez

L. J. A. SURVEYER,

524, Rue Craig, Montreal.

15 sept. 1873.

cm



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent avis public qu'ils sont préparés à recevoir des soumissions pour la construction d'un terminus à eau profonde à la Pointe-au-Père.

Les plans et devis peuvent être vus aux bureaux des ingénieurs à Ottawa et à Kinouski, depuis et après le 20 Novembre prochain.

Des soumissions closes "Soumission pour faire et embranchement" seront reçues au bureau des Commissaires, à Ottawa, jusqu'à SIX heures du soir, le 20 Novembre prochain.

A. WALSH,
ED. H. CHANDLER,
C. J. BRYDGEN,
A. W. McLELLAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires, }
Ottawa, 17 octobre 1873.

6

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS

Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

Spécialités d'articles de Librairie et Papeterie pour le commerce

TAPISSERIES

Anglaises et Canadiennes

CARTES A JOUER

Grand-Mogul, Highlander, Jacques-Cartier et Configuration

Almanach agricole, commercial et historique

DE

J. B. ROLLAND & FILS

POUR 1874

Brochure in 12 de 61 pages. Prix de détail cinq cents.

En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND & FILS, Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

16 oct.

13

A VIS

Demanda sera faite au Parlement fédéral à sa prochaine session, pour une charte incorporant une compagnie à fonds sociaux limitée sous le nom de "Compagnie de Protecton Commerciale," pour le rétablissement économique des érabiers douteux et autres fins. Le siège principal d'affaires de la Compagnie sera en la Cité de Montréal.

P. A. MERCIER, Gérant.

CONSERVATION ASSURÉE DES VINS

PRÉSERVATION DE TOUTE MALADIE.—GUÉRISON DES ALTÉRATIONS DÉJÀ EXISTANTES

CLARIFICATION PARFAITE PAR L'EMPLOI DU

CONSERVATEUR DES VINS DE MARTIN-PAGIS

Pour éviter toute contrefaçon, exiger sur chaque boîte le nom : *Conservateur des Vins de Martin-Pagis.*

La conservation des vins est une des questions les plus importantes, tant pour le producteur que pour le commerçant : pour le premier, c'est souvent une grande partie de son revenu, le second risque son avoir en achetant des vins et, de leur bon ou mauvais emportement, dépend, sinon sa fortune entière au moins son gain ou sa perte. C'est lui, le propriétaire, qui a le plus signalé service que de leur indiquer le moyen, simple, certain, facile et peu coûteux d'éviter toute chance de perte en préservant leurs vins de toute altération. Les renseignements suivants sur le fruit de longues expériences, d'essais multipliés au laboratoire, puis d'applications en grand dans tous les vignobles. Chaque assertion est appuyée sur de nombreux témoignages authentiques et indiscutables. Voici donc, pour guider les détenteurs de vins dans le mode d'emploi du *Conservateur des vins de Martin-Pagis* les résultats obtenus de tous côtés et sur toute espèce de vins.

Composition du conservateur.—Le *Conservateur des vins* contient la moitié de son poids de Tannin, très-pur, associé à d'autres principes, dont le mélange, dans des proportions utiles, en fait un agent énergique et indispensable à la conservation et à la bonification des vins de tous les pays. Seul, le Tannin ne saurait être efficace dans une foule de circonstances, les différents principes qui lui sont unis dans la composition du *Conservateur*, modifient et complètent heureusement son action : c'est ainsi que le tannin n'a aucune influence sur les vins plâtrés, si nombreux dans le Midi, tandis que le *Conservateur* agit sur eux aussi complètement que sur les vins non plâtrés.

Effets du Conservateur.—**Mélange du Conservateur à la vendange.**—La manière la plus rationnelle d'employer le *Conservateur* serait de le mélanger à la vendange ; on donnerait ainsi au vin, dès son origine, toutes les qualités de conservation désirables, c'est donc par là que nous commencerons, pour suivre ensuite le vin déjà fait et non traité par le *Conservateur*. Les effets du *Conservateur* mélangé à la vendange sont les suivants : Régularisation de la fermentation. Neutralisation de la mauvaise influence des raisins pourris ou échauffés. Vin rendu plus vif, plus brillant, plus rapidement limpide. Les moins volumineuses. Mais fournissant une eau-de-vie meilleure et plus fine. Enfin garantie de conservation parfaite et préservation constante contre toute altération et toute dégénérescence, à la condition, bien entendu, de prendre les soins ordinaires des vins. Le *Conservateur* mélangé à la vendange dispense absolument de l'emploi du plâtre. Seul en effet et sans le secours de cet agent : il donne au vin, vivacité de couleur, beau brillant et goût parfait. On peut toutefois, si on le désire, mêler du plâtre sur la vendange, les deux compositions ne se contrariant pas, c'est une dépense inutile, voilà tout. Le dosage est de 30 grammes par hectolitre de vin dans la vendange : on recueille dans la qualité de l'eau-de-vie de marc l'argent du supplément de dépense de ce mode de traitement comparé à celui des vins faits, qui ne nécessitent que 25 grammes par hectolitre.

Conservation des vins et préservation de toute altération.—Les vins blancs ou rouges, légers, mal vivifiés, pauvres en alcool, ou trop riches en sucre, de même que les vins bien faits, mais lors dans de mauvaises caves, dans des celliers et dans des magasins mal situés, ou en cours de voyage sur terre et sur mer s'altèrent facilement. Tous ces vins résistent parfaitement aux germes de toutes les maladies, s'ils ont reçu une dose de *Conservateur*, qui les empêche de tourner, de piquer, de rebouillir, de pousser, de passer à l'aigre, de s'absorber, de filer, de graisser, de noircir et de perdre leur couleur. La dose à employer, sur ces vins encore sains et quelle que soit leur tendance ordinaire à s'altérer, est de 25 grammes par hectolitre ; sauf, pour les vins très épais et très mal vivifiés comme certains vins d'Espagne, très sujets à fermenter : on peut dans ce cas, pour éviter toute déception, aller jusqu'à 30 grammes par hectolitre. Moyennant donc une dépense toute à fait insignifiante, on assure absolument et pour toujours son vin contre toutes les maladies possibles, on lui donne du brillant, de la vivacité et de la finesse.

Clarification des vins.—Le *Conservateur* n'est pas une colle ; il ne faut pas lui demander la clarification rapide des vins ; grâce cependant à sa composition, il est un très-bon clarifiant, mais il agit que fort lentement, de 15 jours à un mois lui sont, d'après l'état de la température, nécessaires pour rendre très-limpide le vin auquel il a été mélangé. L'attente de la clarification pouvant être souvent impossible au commerce, il vaut mieux avoir recours après le *Conservateur* à une colle. Toutes sont bonnes, cependant celle qui s'harmonise le mieux avec le *Conservateur*, c'est la gélatine. En collant le vin 48 heures après le mélange du *Conservateur* dans la pièce avec 12 à 15 grammes au maximum de gélatine par hectolitre, on obtient, outre les qualités préservatrices, une clarification immédiate, une limpidité parfaite, une couleur vive et brillante, une grande finesse enfin.

Coupage des vins.—25 gr. de *Conservateur* par hectolitre de vin, suivis d'un collage avec 12 à 15 gr. de gélatine par hectolitre, donnent à tous les coupages, en dehors de la garantie contre toute altération, du brillant, de la limpidité, de la finesse, un merveilleux et un fonds remarquable. Cette addition combine intimement les éléments divers du coupage et en fait un tout homogène et d'un goût parfait.

Fabrication du Vermouth.—Une dose de 25 gr. de *Conservateur* par hectolitre de vin blanc destiné à la fabrication du Vermouth, puis un collage avec 12 à 15 gr. de gélatine, donnent la certitude de n'avoir aucune affaire à concevoir sur l'avenir de vin. Après l'addition des principes amers dans le vin, une nouvelle dose de 5 gr. par hectolitre, complète le traitement et empêche le Vermouth de se troubler et de fermenter. Le Vermouth ainsi opéré gagne en finesse, en brillant, en limpidité, il est d'un goût plus fondé et finit davantage le palais.

Conservation et clarification des Vinaigres.—La plupart des vinaigres, même de vin, sont rebelles à une clarification rapide ; ceux de grains, de jus de fruits et tous les vinaigres d'industrie ont besoin de reposer sur des copeaux pendant un temps plus ou moins long. On obtient une conservation et une clarification parfaite en employant : 30 gr. de *Conservateur* par hectolitre, un collage avec 15 gr. de gélatine par hectolitre comme traitement.

Guérison des Vins et Vermouths.—Jusqu'à présent, il n'a été question que du traitement à appliquer aux vins, aux Vermouths encore sains afin de les préserver de toute dégénérescence. Le mode d'opérer est simple et certain ; il reste à examiner l'effet du *Conservateur* sur les vins et Vermouths déjà altérés.

Vins aigres ou piqués.—Le *Conservateur* n'a qu'une action fort restreinte sur ces vins, il arrête l'acidescence, mais ne rétablit pas le vin ; son emploi est donc à peu près inutile dans ce cas.

Vins tournés, aigres, filants, fermentant, etc.—Dans ces diverses maladies, le *Conservateur* a une action énergique, mais il n'est pas possible d'indiquer à l'avance le dosage nécessaire, il dépend, on le comprend, de l'état de maladie du vin. Il faut donc des essais successifs et sur de petites quantités pour arriver au dosage exact de *Conservateur* à employer. En général, cependant, lorsque la maladie n'est pas trop avancée, le traitement suivant donne les meilleurs résultats : 25 gr. de *Conservateur* par hectolitre de vin ; 48 heures après le mélange au vin, collage avec 12 à 15 gr. de gélatine par hectolitre, puis après soutirage et clarification, nouvelle addition de cinq grammes de *Conservateur* par hectolitre.

Vermouths loucheux ou fermentant.—Pour rétablir la limpidité du Vermouth devenu louche et arrêter la fermentation qui se détériore quelque fois dans ce liquide il convient d'employer : 25 gr. de *Conservateur* par hectolitre, de coller avec 12 à 15 gr. de gélatine par hectolitre, puis de faire après un soutirage et clarification une nouvelle addition de 25 gr. par hectolitre. Si la fermentation est très active, le premier dosage de 25 gr. peut être porté à 40 ou 50 gr., c'est à l'essai d'essais successifs.

Conservateur spécial pour les vins blancs.—Pour la préparation des vins mousseux et pour les vins blancs qui jaunissent, il convient de demander le *Conservateur spécial à ces vins.*

Préparation des vins mousseux.—Pour obtenir une préparation parfaite pour les vins blancs mousseux, leur conserver leur transparence et leur mousse, les empêcher de contracter quelque altération que ce soit, faire qu'ils ne deviennent ni tristes, ni filants, ni noirs, il faut ajouter à ces vins 25 gr. de *Conservateur* par hectolitre ; laisser le *Conservateur* agir pendant huit jours sur le vin, puis coller avec 25 grammes de gélatine par hectolitre et enfin ajouter le sirop et la liqueur nécessaires pour donner la mousse au vin.

Vins blancs qui jaunissent.—Le traitement ci-dessus convient fort bien aux vins blancs qui jaunissent ; ils deviennent alors brillants, de belle nuance et leur goût s'améliore d'une façon très remarquable.

Tout ce qui vient d'être dit, tant sous le rapport de la conservation des vins que de leur clarification et de leur guérison est victorieusement affirmé par les expériences faites aussi bien en France qu'à l'Étranger.

Il n'est pas une seule espèce de vin français, italien ou espagnol sur lequel le *Conservateur* n'ait été employé et toujours avec succès. La conclusion à en tirer, c'est que tout détenteur de vins, qui le laissera se perdre le fera volontairement ; nous ajoutons qu'il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir, car si bon que soit l'emploi du *Conservateur*, il est des maladies qu'il ne guérit pas et pour d'autres trop avancées, il ne peut rétablir complètement le vin.

Mode d'emploi.—On peut employer le *Conservateur* à toutes les époques de l'année, dans la vendange et à l'emplissage des fûts, à l'instant même de leur expédition pour les voyages de terre et de mer. Il suffit de le dissoudre dans cinq fois son poids d'eau tenue en ébullition pendant cinq minutes, de laisser refroidir, de le verser dans le vin et d'agiter pour opérer le mélange. Le *Conservateur* craint l'humidité et doit être tenu dans un endroit sec. Malgré l'humidité, le *Conservateur* ne perd pas ses propriétés ; on peut s'en servir de la même manière que s'il était sec, en augmentant un peu la dose.

— PRIX : 500 grammes pour 25 hect. de vin, 6 fr.—1 fr. pour 50 hect. de vin, 10 fr.

DÉPOT CENTRAL : à l'OFFICE VINICOLE, 4, Rue du Pré-au-Clercs, Paris.

Les commandes peuvent être adressées à

MORIN & CIE.,

Courtiers et Commissionnaires,

No. 10, Rue St. Nicholas, Montréal.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 30 OCTOBRE 1873.

Aux Retardataires.

Nous discontinuerons, la semaine prochaine d'adresser notre journal aux abonnés endettés envers nous de plus de six mois d'abonnement et tous les comptes qui n'auront pas été soldés au quinze Novembre seront remis entre les mains de notre avocat pour collection.

Nous ne recevrons plus de renvoi, après ce numéro, des personnes à qui nous avons adressé notre feuille depuis le commencement de notre troisième année.

PARLEMENT FEDERAL.

La seconde session du Parlement a été ouverte jeudi par son Excellence le gouverneur-général. Dans son discours, Son Excellence annonce diverses mesures importantes, telles que la construction du chemin de fer du Pacifique par le gouvernement, la soumission du budget pour l'année finissant le 30 juin 1875, des comptes Publics pour l'année expirée le 30 juin 1873, etc. Tout ceci indique qu'il n'y aura pas de session d'hiver comme à l'ordinaire. Il n'est question d'aucun remaniement du tarif.

Voici le texte du discours prononcé par son Excellence :

Son Excellence le Gouverneur-Général, s'est rendu aujourd'hui, à trois heures P. M., avec le cérémonial ordinaire, à la Chambre du Sénat, et ayant pris son siège sur le trône, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de la Chambre des Communes ; et, cette Chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la seconde Session du second Parlement de la Puissance du Canada, par le discours suivant du Trône :—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Conformément à l'avis que j'ai donné à la clôture de la dernière session, j'ai convoqué le Parlement le plus tôt possible, après avoir reçu le rapport des Commissaires nommés par moi pour s'enquérir de certaines questions se rapportant au chemin de fer du Pacifique.

J'ai étudié attentivement l'évidence obtenue par la commission d'enquête. Le rapport sera mis devant le Parlement et on déterminera

auparavant s'il peut vous être de quelque secours.

Un bill pour la considération et l'amendement des lois en force dans les diverses provinces relativement à la représentation de la population au Parlement vous sera de nouveau soumis. En différant cette mesure, à la dernière session, vous avez maintenant l'avantage d'y inclure des dispositions pour la province de l'Île du Prince-Édouard, qui s'est jointe, d'une manière si heureuse au Canada.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, à laquelle une charte royale avait été octroyée, n'a pu, je regrette de le dire, négocier les arrangements financiers nécessaires pour l'accomplissement de cette grande entreprise. En conséquence elle a remis sa charte que j'ai acceptée.

Vous serez appelés, j'en suis certain, à prendre des mesures pour assurer le prompt commencement et la vigoureuse poursuite de la construction de ce chemin, accomplissant ainsi en bonne foi les arrangements faits avec la province de la Colombie Anglaise.

Il sera soumis à votre considération une mesure à ce sujet, l'extension des bornes de la Puissance a causé une augmentation correspondante dans la besogne de l'administration et exige une assistance nouvelle, au parlement, aussi bien qu'à l'Exécutif. Un bill à ce sujet vous sera présenté. Votre attention sera attirée sur la considération d'un bill établissant une chambre d'Agriculture de la Puissance.

La loi concernant la faillite sera nécessairement l'objet de votre attention. Les efforts faits par les diverses provinces aussi bien que par la Puissance ont été couronnés de succès et un nombre considérable de vaillants colons s'est joint à notre population. Je ne doute pas que vous continuiez votre aide libérale à cet important objet :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre que les comptes de l'année financière écoulée soient mis sous vos yeux.

Nos finances continuent à être prospères et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.

Les estimés pour l'année prochaine vous seront soumis, ils ont été préparés avec la considération exigée par l'économie aussi bien que par l'efficacité du service public et j'espère que les subsides nécessaires seront accordés, sans préjudice aux intérêts du peuple.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je ne doute pas que que vous consacrez la plus scrupuleuse attention aux intérêts importants qui vous sont confiés, et, j'ai confiance que vos délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis.

La cinquième convention annuelle de la Chambre de Commerce des Etats-Unis a eu lieu le 21 courant et les jours suivants. Sur invitation reçue du comité exécutif, les délégués suivants se rendirent à Chicago, savoir MM. McLellan, White et Patterson de Montréal, Grant, de Québec, Howland et Campbell, de Toronto, Walker, de London, Wood, de Hamilton, Debever de St Jean, N.-B., Skead et Pannock, d'Otawa.

Ces MM. ont été reçus avec la plus grande urbanité et invités à prendre des sièges dans la convention. Un comité fut

nommé avec mission de conférer avec eux.

Les principales résolutions ont rapport aux intérêts de la marine américaine et à un traité de réciprocité. Dans le premier cas un effort a été fait, pour engager le congrès à donner de nouveaux encouragements à la marine marchande américaine. Le comité spécial introduisit les résolutions suivantes :

Résolu qu'une juste considération pour l'augmentation des intérêts maritimes américains devrait engager le congrès à encourager les constructeurs et les propriétaires américains par des lois pour la construction de navires, que les matériaux employés soient de provenance indigène ou étrangère, afin que les constructeurs américains soient placés autant que possible sur le même pied que leurs concurrents étrangers.

Résolu—Que ce bureau renouvelle au Congrès la recommandation de permettre l'importation de tous les articles de provenance étrangère nécessaires à la subsistance et à l'usage à bord des navires employés dans le trafic étranger.

Résolu—Que la justice pour les intérêts des propriétaires de navires et l'intérêt du commerce national exigent également que le droit soit accordé par la loi aux citoyens américains d'acheter du tonnage soit construit ou possédé à l'étranger et de les placer sous la protection de leur propre drapeau.

Ces résolutions donnèrent lieu à une longue discussion et à beaucoup de votes. Finalement elles furent rejetées en bloc par 26 voix contre 22.

C'était une tentative d'introduire les principes du libre échange sous le manteau ou le prétexte de protection ; mais le sentiment protectionniste pour les intérêts du producteur comme ceux du consommateur est si profondément entré dans les idées que même dans le commerce elles prévalent en majorité.

La question de Réciprocité fut ensuite amené sur le tapis par les résolutions suivantes soumises par le comité conjoint composé des délégués canadiens et américains.

Attendu que la Chambre Nationale de Commerce, a dans toute occasion convenable depuis son organisation, emphatiquement endossé le principe de la plus grande liberté dans les transactions commerciales entre le Canada et les Etats Unis compatible avec les exigences absolues de notre système de revenu ; et

Attendu que l'expérience des cinq dernières années a servi à augmenter la conviction qui existe chez tous les hommes d'affaires de ce pays que d'importantes concessions dans l'échange des commodités des deux pays pourrait être faites, lesquelles contribueraient matériellement à augmenter le commerce entre eux et à débarrasser des restrictions tarifaires qu'ils subissent maintenant ; et

Attendu que cette Chambre a raison de

croire que les hommes d'affaires et le peuple du Canada sont généralement désireux d'amener ces résultats et que le gouvernement fédéral est prêt à contrebalancer notre gouvernement dans la discussion d'une base convenable pour un traité avec la Grande-Bretagne pour la conclusion rapprochée des relations commerciales avantageuses ; et

Attendu que le traité de 1854 entre la Grande-Bretagne et le Canada ayant été abrogé par un avis des États-Unis en 1895, il serait économe et désirable que les premiers pas dans le but de réparer et de régler un nouveau traité fussent faits par les États-Unis ;

Résolu : Que le comité exécutif reçoive instruction de préparer un bill pour envoyer à la nomination d'un commissaire pour agir d'accord avec le Département d'Etat dans la négociation d'un traité avec la Grande-Bretagne par un mode à appliquer aux règlements de commerce qui existent entre le Canada et les États-Unis qui seraient mutuellement avantageux et tendrait à faciliter l'échange le plus libre des commodités nécessaires ; assurerait aux navires américains l'usage des canaux canadiens que les eaux communes aux mêmes conditions que les vaisseaux canadiens, et le Conseil Exécutif est chargé de prendre les mesures pour assurer l'introduction dans le Congrès du dit bill et d'insister sur son adoption.

Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité, après une discussion à laquelle prirent part les députés canadiens et plusieurs députés américains.

SITUATION DE LA BETTERAVE.

On lit dans le Journal des Fabricants de sucre :

Voilà encore une huitaine excellente pour la betterave : température modérée, souvent du soleil, de puis fraîches, du brouillard, enfin tout ce qui caractérise le mois de septembre. Nos fabricants commencent donc à se remettre de leurs alarmes, et, bien que la richesse de premières betteraves laissât fort à désirer, il y a une amélioration manifeste, et si ce beau temps continue, on pourra espérer un bon rendement en sucre.

Les pluies n'ont pu encaisser, ainsi que nous l'avons dit déjà, tout le résultat qu'on pouvait en attendre, ce qui peut être, en partie, au peu de perméabilité du sol, mal amouilli par le tiède et pluvieux hiver qu'on n'a point eu. Les premières betteraves semées, en l'été dans leur végétation par la sécheresse, n'ont point repoussé avec cette vigueur que les pluies d'arrière-saison déterminent quelquefois ; leur effet a été plus sensible sur les betteraves tardives qui sont encore en pleine végétation, mais que les cultivateurs ne se presseront point de livrer aux fabriques.

Les jus ne sont pas très abondants, mais ils sont faciles à travailler. On fait de beau sucre dont, depuis quelques jours, on peut constater l'apparition sur presque tous nos marchés. Le travail des champs se fait

bien et le transport n'est point difficile. La campagne commence donc dans d'excellentes conditions, et si l'amélioration de la betterave se confirme, ce sera une compensation au prix très faible du sucre et aux charges de toute sorte qui pèsent si lourdement sur nos fabricants.

En ce qui touche la production de la campagne, les éléments d'appréciation nous font encore défaut ; mais il se confirme qu'il y a déficit d'un dixième au moins sur l'année dernière, lequel serait comblé par l'apportement des nouvelles betteraves, au nombre de 33, comme on sait. La qualité de betterave égale et tout calculé, on ne dépasserait pas la production dernière, soit 400 millions environ, estimation que nous donnons sous toutes réserves des causes, encore inconnues, qui peuvent la modifier.

Qualités essentielles et absolues du Vin.

MOYEN DE LES MAINTENIR.

« La qualité essentielle et absolue du vin est de n'avoir aucun défaut, de ne pas être susceptible d'en contracter facilement, et de pouvoir soutenir le transport. »

Ainsi s'exprime Fabroni dans son Traité de l'art de faire le vin et, un peu plus loin, il ajoute : Suivant l'opinion de Rozier, « chaque vin contient en lui-même les causes de sa destruction. »

Si la fermentation du jus de raisin s'est affirmée dans de bonnes conditions, si le fruit n'a apporté dans la cuve de vendange, aucun germe de pourriture, de moisissure ou d'altération, si le contact de l'air n'a pas oxydé une partie de l'alcool, en le faisant passer à l'état de vinaigre, le vin possède toutes les qualités propres à l'espèce, à la nature et à l'état de maturité du raisin qui l'a produit.

Mais possède-t-il toutes les qualités essentielles que lui attribue le savant arabe logue italien ?

Non, lui répond Rozier, œnologue français du siècle dernier.

Le vin est assujéti à une loi générale qui frappe indistinctement tout ce qui a vécu ; tout ce qui vit doit mourir et, décomposé des éléments de la vie, la nature a placé les éléments de la destruction et de la mort.

Le vin contient en lui-même les causes de sa destruction, au sentiment de Rozier, et nous partageons entièrement cette manière de voir. Nous sommes même convaincu qu'il renferme en même temps le germe de toutes ses perfections. Le vin est périssable, il est sujet à de nombreuses maladies, l'expérience des siècles le démontre. Il est perfectible, puisque l'expérience démontre aussi qu'avec des soins convenables et par l'effet du temps, le vin s'améliore et se perfectionne.

Pour échapper à l'action des germes de destruction qu'il contient en lui-même, le vin a besoin d'être soumis à un bon régime — une hygiène particulière qui conser-

vera sa santé et, par suite, assurera la perfectionnement de ses qualités ; la première des conditions d'une bonne hygiène consiste à éliminer les causes infectieuses, les causes de perturbation et de mort.

Quelles sont donc ces causes, où résident-elles ?

La science nous a appris que les causes internes ou maladie et de destruction que le vin renferme en lui, au moment même de sa naissance, sont représentées par des infiniments petits, par des mycoïdies, par des sporules ou germes de ferments, agents de décomposition et de mort.

La science nous révèle encore que les mycoïdies en germes des ferments qui décomposent tous les produits de l'organisation animale ou végétale sont répandus dans l'atmosphère avec une étonnante profusion.

C'est donc dans l'intérieur du vin même et dans l'atmosphère qui l'environne qui se trouvent les agents de la maladie, de la décomposition et de la destruction du vin.

Dans de semblables conditions, en proie à des ennemis intérieurs, entouré de toutes parts d'ennemis que l'air lui apporte sans cesse, le vin ne peut réaliser les qualités essentielles que Fabroni lui assigne ; il ne peut pas se conserver facilement, il ne peut pas supporter des transports sans danger d'altération.

Et cependant, la récolte du vin représente, pour la France seulement, une valeur moyenne de plus d'un milliard de francs par an. Que d'intérêts engagés dans la conservation du vin, ceux du propriétaire de la vigne, du vigneron, du négociant, du marchand en détail, sans compter ceux des consommateurs ! Combien il importe de donner au vin tous les soins qu'il demande pour arriver de la cuve du vigneron sur la table du consommateur, avec toutes ses qualités et ses perfections ! Combien est juste le conseil dicté par l'expérience, d'assurer la solidité du vin d'une manière certaine, par l'application, au moment du décuivage, d'une dose de Conservateur de Martin Pagis, qui lui garantit une santé robuste, en cave comme en cours de voyage, sur terre et sur mer ; et lui permet de développer son arôme, son bouquet et toutes ses perfections.

J. PEZEYRE.

Lettre du Rvd. J. Salmon, M. D.

Chipman, Queen's County, N. B.

A M. James J. Fellows, Monsieur. Dans la pratique de la médecine j'ai recommandé votre Syrop Composé d'Hypophosphites et j'ai trouvé invariablement le résultat suivant : — Une plus grande liberté dans l'action des poumons, une expectoration plus facile dans les cas indigués pour toux sèche et une augmentation décidée de ton dans tout le système nerveux. Je puis recommander à coup sûr votre précieuse préparation dans nombre de cas, l'ayant prescrite avec succès dans des cas de bronchite, d'asthme, de débilité, provenant de coliques, de fièvre ou de sang appauvri.

Je demeure, Monsieur etc.

JAMES SALMON,

Médecin pratiquant et chirurgien.

SPIRITUEUX DOMESTIQUES

200 Tonnes } Whisky 50 O. P.
500 Barils } do Whisky de Seigle,
300 do }
En lots convenables aux acheteurs
EN VENTE PAR

MORIN & CIE.,
10, Rue St. Nicholas.

H. CHARLEBOIS

Epicier en Gros et en Détail
Négociant en Vins, Spiritueux et Comestibles
No. 98, RUE MCGILL
Vis-à-vis le marchh Ste. Anne
MONTREAL

24 juill et

NAZAIRE TURCOTTE

IMPORTATEUR

D'Épiceries et de Denrées Co-
loniales, Vins, Spiritueux
ETC., ETC., ETC.,

QUAIDEHUNT

BASSE VILLE

QUEBEC

8 mai

31 30

Fabrique de Colle Forte de Montréal

LABELLE, AUGER & Cie

FABRICANTS DE

Colle forte blanche, commune et Gelée, de
Noir Animal, d'Huile de pieds de Bœuf
et de Suif

FABRIQUE: COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE
Bureau: 10, RUE DU PORT

MONTREAL

HOSPICE LABELLE, A. J. AUGER.
30-30

N. QUINTAL

Négociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles

EN GROS

No. 83, Rue St. Joseph

VIS-A-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées colo-
niales, Fruits, etc., etc., importés directement.

HAMILTON & Cie.

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches de Gout et d'Étape

05,—Rue St. Joseph,—105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

MONTREAL.

27-28

GAUTHIER, MAYRAND & Cie

IMPORTATEURS DIRECTS

279 & 281

Rue des Commissaires

OFFRENT AU COMMERCE

A DES

Prix Exceptionnels de Bon Marché

L'Assortiment le plus complet en

Epicerie générales anglaises et
françaises,Vins, Liqueurs, Champagne, Mo-
selle de différentes marques
et qualités,Tabacs, Cigares indigènes, alle-
mands ou de la Havane,Produits français les plus variés,
en

Sardines,

Moutardes,

Huiles,

Fruits,

Bougies etc.,

Bouchons,

Thés,

Cafés,

Sucres,

Melasses, etc.,

Autres denrées coloniales,

Farine,

Lard,

Saindoux, etc., etc.,

Poissons de toutes sortes,

Morue sèche et verte.

9 oct. 1878.

INSPECTION des FARINES

Le soussigné ayant été nommé Inspecteur des Fa-
rines pour la Cité de Montréal, informe respectueu-
sement les commerçants qu'il a établi son bureau

Au coin des rues Commune et
Colborne,

[ENTREPOT FE MOIR.]

Addressé du Bureau de Poste : Boite 645½

M. HUTCHISON.

23 oct.

132, RUE ST. JOSEPHA mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Cha-
boillez.**C. A. DEPOCAS**

Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, &c

EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-30

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE

339 et 341 Rue St. Paul,

BASSISE DES SŒURS, MONTREAL. 52

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorporate par un Acte spécial du Parlement et
plètement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,
MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont
priées d'une manière toute spéciale d'examiner
d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les
Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie. (13)

14 janv.

ON DEMANDE

Pour une affaire qui devra payer de \$4 à \$8
par jour sans s'éloigner de son propre voisinage
un certain nombre d'HOMMES et de FEMMES.
C'est une magnifique chance pour ceux qui se
trouvent sans emploi ou qui ont des heures de
loisir.

Des jeunes GARÇONS et des jeunes FILLES
pourraient y trouver un emploi également lucrati-
f.

Pour les détails s'adresser à

J. LATHAM & CIE.,
224, Washington Street,
Boston, Mass.

23 août

RICHARD BERNIS

ANVERS (Belgique)

Agent du gouvernement canadien et de la Ligue
Allan

Expéditeur Commissionnaire en général

Marchand-Exportateur

6 août

CHARBON AMERICAIN

Le soussigné a le plaisir d'annoncer qu'il a conclu des arrangements avec les grandes

Compagnies Américaines

Qui lui permettent d'offrir sur ce marché du **Charbon Américain**

DE TOUTE GROSSEUR

Au prix de la Liste de New-York

PLUS

LES FRAIS DE TRANSPORT

EN QUANTITE

D'une ou plusieurs Cargaisons

Pendant la saison de navigation de 1873.

Il reçoit aussi des commandes des particuliers pour quantité

Au gré des Acheteurs

Livrable à domicile au plus bas prix du marché

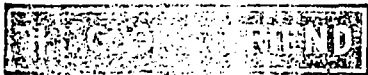
LOUIS TOURVILLE,

Coin des Rues des Commissaires et St. Sulpice.

27 28

LA MEILLEURE POUVRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule origine et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendue par tous les Epiciers. 52

ETABLIS EN 1860



J. T. LETOURNEUX

IMPORTATEUR

PEINTURES de TOUTES COULEURS

HUILES, VERNIS,

VERRES A VITRES, MASTIC

LAMPES, PINCEAUX

CHEMINEES, ETOUPE

COLTAR, Etc., Etc.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR
TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRES, &c.

Seul Agent pour la Puissance du Canada de la
Graisse Patente de Dossiers pour Essieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montréal

Enseigne de la LAMPE, PINCEAU et BARIL de Peinture.

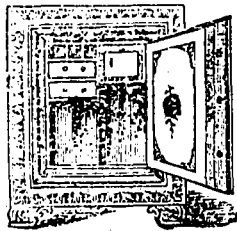
HOSPICE LABELLE & Cie

Marchands de

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,

No. 10, Rue du Port,

MONTREAL.



MANUFACTURE

DE

COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

DE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs.

PORTES ET VOILETS en fer à l'épreuve du feu.

PORTES EN FER pour Barques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières.

COFFRES DE SURETE, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Déchètres, etc.

SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptés aux portes de voûtes, Bâtimens, Coffres-fort et Prisons.

OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE.

COFFRES-PORTES DE SECONDE MAIN pris en échec de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée

MONTREAL.

9 Juillet 1872.

30

CHE. FRASER & CIE

377 & 379

Rue des Commissaires

COIN ST. NICHOLAS

OFFRENT EN VENTE

2,000 Sacs SEL DEAKINS FACTORY FILLED

5,000 do de GROS DE LIVERPOOL

2,000 do de FIN do

25,000 minots do de CAGLIARI

Importation 1873

300 Quintaux MORUE SECHE

50 Barils HUILE PAILLE de LOUP MARIN

50 do HUILE DE MORUE

33-32

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de

CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC

En Gros et en Détail

227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. H. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudreuil.)

MONTREAL.

ETABLIE, JANVIER 1871

L'Agence Mercantile DU CANADA

MURRAY, MIDDLEMISS & CIE

Propriétaires

Traits Caractéristiques

UNE

INSTITUTION NATIONALE

SYSTEME PARFAIT

Supplément quotidien de change-
ments et de noms nouveaux

C'est maintenant le temps de s'abonner

Un REGISTRE contenant la position financière, la valeur commerciale et le caractère mercantile des divers négociants de la Puissance est publié semi-annuellement.

Encouragez vos propres institutions. Nous vous présentons un ouvrage canadien, le fruit de milliers de piastres dépensées parmi des Imprimeurs Canadiens, de Fabricants de Papier Canadien, et hoc omne genus : nous n'envoyons pas à New-York pour la confection de tout notre ouvrage.

Nous offrons une épreuve raisonnable à ceux qui désirent s'abonner. On peut obtenir les conditions de l'abonnement en s'adressant au Bureau principal ou aux Succursales.

BUREAUX PRINCIPAUX EN CANADA.

Montréal, 95, Rue St. François-Xavier.

Toronto, 16 et 18, Rue Wellington, Est.

Hamilton, 20, Rue James.

Halifax, Rue Hollis.

St. Jean, N.-B., Rue Prince William.

Succursales au Etats-Unis

New-York St. Louis

Philadelphie Détroit

Baltimore Milwaukee

Albany Kansas City

Boston Rochester

Chicago Cincinnati

Portland, Orég. Buffalo

Grands Rapides Utica

Nouvelle-Orléans Quincy

San Francisco Toledo

St. Joseph Syracuse

Louisville

St. Paul.

SUCCURSALLES EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET EN AUSTRALIE.

Succursales dans la Grande-Bretagne.

Londres, 86, Cheapside et 1, Bow

Lane, E. C.

Manchester, 38, Moseley Street et 6, 8

et 10, Bond Street.

Glasgow, 33, Benfield Street.

Edimbourg, 72, Princes Street.

Dublin, 10, Henry Street.

On s'occupe spécialement d'affaires légales par tout le continent de l'Amérique du Nord.

AUX TANNEURS ET AUTRES

ON A BESOIN

POUR LA

Fabrique de Colle de Montréal

COIN DES RUES LOGAN ET DUBESNE

De Déchets de Tanneries, d'Or, de Corues, pour lesquels on paie le plus haut prix du marché.

LA BELLE, AUGER & Co.,

80-80

10, Rue du Port.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIE

H. BELLEAU

IMPORTATEUR DE

Ferronneries

Et Fabricant de

FERBLANTERIES

ENSEIGNE DE L'ÉCOLE ET DU CADENAS

Nos. 193 et 195, rue St. Paul

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi : Poêles de bois à feu ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois de fantaisie et autres.

S. CLOUTIER,

ÉPICIER,

Marchand de Vins et Liqueurs

EN GROS ET EN DÉTAIL,

No. 29, — Rue St. Joseph, — No. 29,

MONTREAL.

E. HUDON, FILS & CIE

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches

Anglaises, Françaises et Américaines

374, — RUE ST. PAUL. — 374

MONTREAL.

E. HUDON, Sr.,
E. HUDON, Jr.,
ALPHONSE HUDON.

9 oct. 1873.

L'ALMANACH DU PEUPLE

POUR L'ANNÉE 1874

(Cinquième année)

Prix, à la douzaine, 30 cts.

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, Rue St. Paul,
Montreal.

8 oct.

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président, — SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président, — JOHN RANKIN, Esq.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.

MORIN & CIE.

Courtiers et Commissionnaires

AGENTS POUR

M. J. P. WISER,

DISTILLATEUR

PRESTON ONT.

MM. V. TURCOTTE & Co.

Fabricants d'Huile de Lin

QUEBEC, P. Q.

M. H. CORBY

MEUNIER, DISTILLATEUR & NEGOCIANT

EN GENERAL

BELLEVILLE, ONTARIO

No. 10, Rue St. Nicholas

MONTREAL

N. VALOIS & Cie

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE CHAUSSURES EN GROS

26 et 28, PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

MARCHESE VALOIS.

JUDE VALOIS.

GAUCHER & TELMOSSE

IMPORTATEURS DE

DENRÉES COLONIALES,

VINS ET SPIRITUEUX

Marchands de

FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS

No. 290 Rue St. Paul et 101 Des Commissaires,

MONTREAL.

G. GAUCHER.

52

L. W. TELMOSSE.

Thomas, Thibaudau & Cie.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTÉS

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBAUDEAU & CIE. Montréal.
THIBAUDEAU, THOMAS & CIE. Québec. MONTREAL,
THOMAS & THIBAUDEAU, Manchester. 52

AGRICULTURAL INSURANCE COMPANY

CAPITAL \$500,000.

GOVERNMENT DEPOSIT \$100,000.

OFFICE

245, RUE ST. MONTREAL,

LEO DE MA... GER.

AVANTAGES OFFERTS

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un versement capital non payé et cent mille plus de dépôts au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2ème. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3ème. Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et "l'Agricultural" est la seule Compagnie au Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.

7 juillet 1873

PIERRE POLY & CIE.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'ÉPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,

TALON & CIGARES

264, RUE ST. PAUL, et 209 & 211, RUE

DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'établissent surtout trouvent à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que par la régularité des prix.

Ancelle & Morice

IMPORTATEURS

342 et 344

RUE ST. PAUL

Offrent en vente au commerce en gros un assortiment complet de

PRODUITS FRANÇAIS & ANGLAIS

Consistent principalement

Vins,

Genièvre

Eaux-de-Vie,

Liqueurs fines,

Casse-vos de toutes sortes

Fruits,

Etc., Etc., Etc.

Arrivés par les navires

"Enclide," "Jacques-Cartier," "Courrier du Canada," "Mascailles

"Thrush" et "Sector," de Bordeaux

"Simtheden," d'Espagne

"Black City," de Londres

"Penbervie," de Glasgow.

— FINE —

Une consignation de

Bouchons, Capsules, Eponges, Champagnes, Citrons et Oranges.